Publié le 26 mars 2024

SÈVREMONT

Arrêté temporaire n°24-AT-0028
Portant réglementation de la circulation

LE VIEIL ETANG

Le Maire de Sèvremont,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,
VU la demande en date du 26/02/2024 émise par SOBECA demeurant Parc Polaris Nord 1 rue de Longrais 85110 CHANTONNAY représentée par Julien BROUARD aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,
CONSIDÉRANT que des travaux de branchement électrique et terrassement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 11/03/2024 au 12/04/2024 HAUTE GORNIERE,

ARRÊTE

Article 1
À compter du 11/03/2024 et jusqu'au 12/04/2024, et pendant la durée effective des travaux, LE VIEIL ETANG, un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation. La circulation est alternée par B15+C18 ou K10.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SOBECA.

Article 3
Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 08/03/2024
Le Maire de Sèvremont

MAIRIE DE SÈVREMONT 85700

Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- *SOBECA*
- *Le Maire de Sèvremont*
- *Gendarmerie Pouzauges*
- *Centre de secours - Pouzauges*
- *SCOM 85*
- *Transport scolaire Pouzauges*
- *HERVOUET France*
- *Car du Bocage*
- *Poste Pouzauges*
- *Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur*
- *Le 1er adjoint*
- *Maire délégué de La Flocellière*
- *Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre*

ANNEXES: Zone de travaux

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

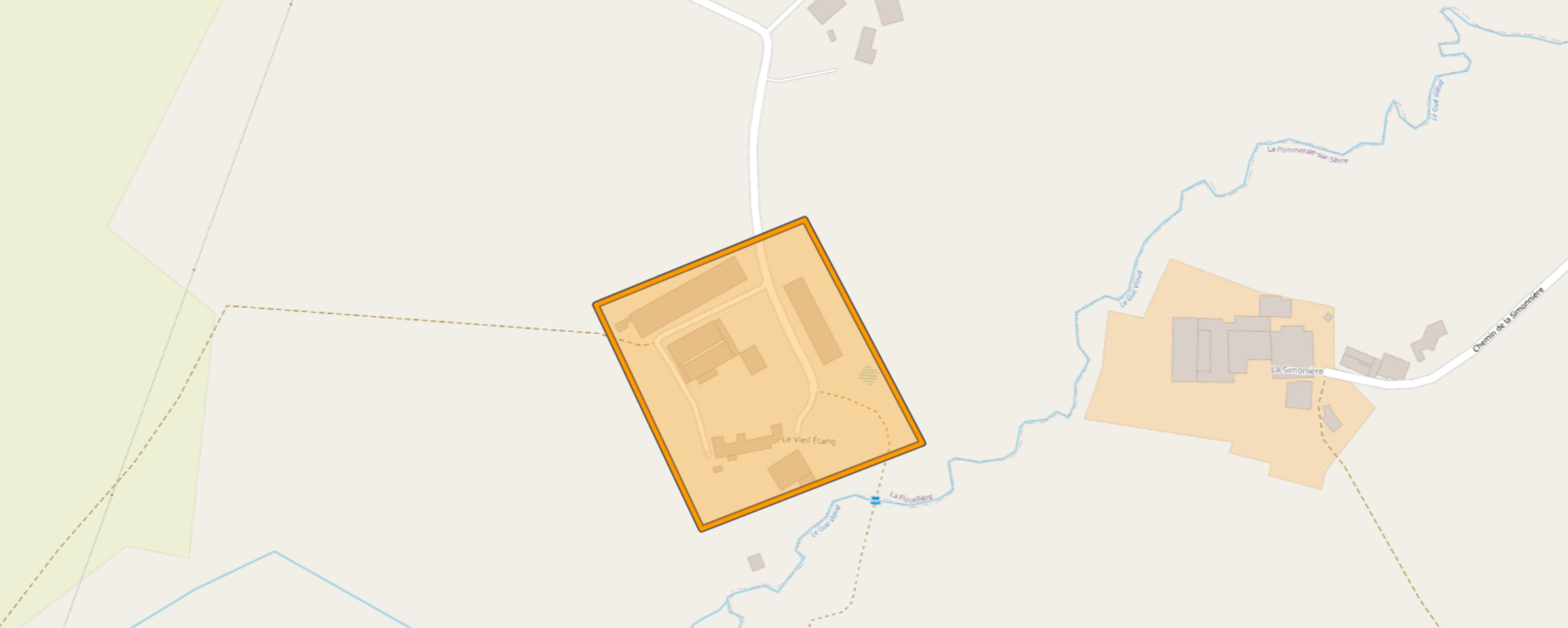
Le Vieil Étang
La Pommeraie-sur-Sèvre
Le Gué Viaud
La Simonière
Chemin de la Simonière
La Porcelière